

23 décembre 2016 – n° 02
160129

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR CONCLUE AVEC LA SOCIETE DALKIA FRANCE ; EXTENSION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE KELLERMANN

Une convention de délégation de production et de distribution de chaleur a été conclue avec la Société Dalkia France le 1^{er} juillet 2008.

L'objectif de l'avenant n° 3 est de permettre l'accès aux énergies renouvelables pour les usagers du centre-ville, tout en sécurisant le service public de chauffage urbain et en pérennisant la Délégation de Service Public (DSP) par l'accroissement des capacités de développement du réseau.

Le projet permet de maintenir le tarif de la chaleur pour les abonnés, de conserver une part d'énergie renouvelable majoritaire (60%), d'éviter près de 5500 tonnes de CO2 sur le centre-ville sur la durée restante du contrat de DSP.

Il comprend d'une part l'extension du réseau de chauffage urbain de Kellermann vers le quartier du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, et d'autre part l'ajout d'une installation de cogénération par moteurs à gaz en tant que moyen de production de chaleur complémentaire.

L'extension prévue est de 1992 mètres linéaires environ. Il est également prévu le remplacement de 182 mètres linéaires pour augmentation du diamètre réseau existant, afin de délivrer les besoins complémentaires.

Les nouveaux abonnés identifiés sont sept bâtiments de la Ville (Espace François Mitterrand, Médiathèque, Hôtel de Ville, Bâtiment jeunesse et sports, Salle Carbonnar, Maison de la solidarité, Ecole Gaston Colnat), le bâtiment de la Communauté de Communes, le Tribunal d'Instance, la Sous-Préfecture, le Centre des Impôts.

Les investissements (4,3 millions d'euros) sont intégralement supportés par le délégataire (société Dalkia) grâce à la perception de recettes complémentaires liées à la vente d'électricité de la cogénération, sans impact financier pour la Ville ou pour les abonnés du service public.

D'autre part, le projet permet une économie annuelle sur le marché d'exploitation des bâtiments communaux de près de 8 500 € TTC et permet d'éviter des investissements liés au renouvellement des installations des nouveaux bâtiments raccordés estimés à 15 000 € TTC par an.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France,

- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

